

PART VARIABLE EN BAISSE !

Orléans, le 18 août 2023

La direction commerciale d'Eure et Loir a « inventé » en début d'été "les devoirs de vacances" pour les commerciaux...

Vous ne rêvez pas, c'est bien à la CELC que ça se passe !

Associer deux termes à ce point opposés est une figure de style "machiavélique" et infantilissante dans le monde du travail.

Certains font métier de trouver les formules aguicheuses propres à faire passer toutes les couleuvres.

Si ça continue, la direction finira par demander aux salariés avant chaque briefing de chanter :

A bas les vacances ! Vive les ventes !



TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS !

Après la baisse de l'intéressement, vous trouverez ci-dessous le tableau des montants moyens de la part variable 2022 et l'évolution entre 2021 et 2022...

Moyenne en euros	CELC EN 2022	EVOLUTION 2021-2022	RESEAU EN 2022	EVOLUTION 2021-2022
B	1148	-7,60%	1099	0,50%
D	1487	-5,70%	1554	-5,12%
E	2266	-6,80%	2296	-6,80%
F	2331	-2,80%	2471	-3,70%
G	2445	-5,60%	2615	-6,60%
TECHNICIENS	2229	-5,40%	2317	-5,40%
H	2819	-12,60%	2944	-20,50%
I	3767	-15,60%	3536	-25,60%
J	7751	+4,6%	9211	+0,8%
K	10772	+8,5%	11650	+16,8%
CADRES MANAGERS	3518	-10,20%	3565	+19,3%
MOYENNE	2750	-195€ soit -6,6%	2771	-216€ soit -7,2%

LE TRAITEMENT DE FAVEUR DES PREMIERS DE CORDÉE DOIT CESSER !

Le dictionnaire donne une définition peu flatteuse du mot variable lorsqu'il est appliqué au monde du travail : "Qui est susceptible de se modifier, de changer souvent", mettant en exergue l'instabilité dans laquelle le salarié se trouve. **Néanmoins, cette définition ne semble jamais s'appliquer pour les cadres classés K : + 16,08 % (voir tableau ci-dessus). Ces derniers pensent sans doute être au service de leurs équipes, finalement ils ne font que se servir au travers d'eux !** On doit en finir avec cette PV source de stress et de déstructuration au travail.

D'autres banques ont intégré la PV au salaire de base, elles misent désormais sur le collectif et voient leurs résultats progresser. Alors à quand notre tour ?

ACADEMIE CELC :

Les membres SUD-Solidaires ont émis un avis favorable à la création d'un site école à la CELC lors du dernier CSE.

Néanmoins, l'Académie CELC ne doit pas être une vitrine qui effacerait :

- la charge de travail de plus en plus importante,
- le manque de temps pour réaliser les tâches quotidiennes,
- le manque de moyens humains,
- l'austérité salariale institutionnalisée.

La formation dispensée à l'Académie CELC, demandée par les élus SUD-Solidaires depuis des années, ne peut être à elle seule l'arbre qui cache la forêt d'une entreprise socialement dégradée.

VINCENT MANSUY : TOUT VA BIEN MAIS VOUS N'AUREZ RIEN DE PLUS !

Vincent Mansuy, membre du directoire en charge du Pôle Finances, est venu exposer les résultats de la CELC au 31 mars 2023 lors du CSE du 20 juillet dernier. A cette occasion, il n'a pas manqué de pointer du doigt la gestion financière controversée des dirigeants : **l'ancienne présidente et le président actuel n'ont pas assez couverts le risque de hausse des taux contrairement aux autres CE ! Un comble pour des banquiers de haut vol !**

Le discours, exclusivement financier de Vincent MANSUY, appelle à un redressement radical des comptes de LC (**PNB par ETP, Résultat Net et Coefficient d'Exploitation**) car le directoire est bon dernier de toutes les Caisses d'épargne mais « MANSUY PAS RESPONSABLE ».

Son discours est clair comme de l'eau de roche : **les salariés sont priés de continuer à faire des efforts substantiels sans rien attendre en contrepartie...**

En attendant, les rémunérations versées aux organes de direction s'élèvent à 5,3 M€ en 2022 contre 2,9 M€ en 2020, soit 82 % d'augmentation en 2 ans !

La direction compte sans doute sur son encadrement nourrit à la PV à 5 chiffres pour faire accepter l'inacceptable aux salariés !

Pour une distribution juste et égalitaire des richesses !

REJOIGNEZ-NOUS !

LE PARTAGE
DES RICHESSES

ÇA S'IMPOSE !

Union
syndicale
Solidaires

J'adhère

À retourner par mail : sud.loirecentre@free.fr ou par courrier interne : PSX 45

NOM.....
PRÉNOM.....
DATE ET LIEU DE NAISSANCE.....
ADRESSE PERSONNELLE.....
.....
PORTABLE PERSONNEL.....

EMAIL PERSONNEL.....
AFFECTATION.....
FONCTION.....
CLASSIFICATION.....
SALAIRE NET ANNUEL (pour calcul cotisation).....
PAIEMENT COTISATION : annuel / semestriel / trimestriel / mensuel

Calcul de la cotisation annuelle : Salaire mensuel net avant impôts x 13 x 0,40% - Cette cotisation ouvre droit à un crédit d'impôt de 66%.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations (mail et courrier postal) de la part du syndicat SUD-Solidaires BPCE, cochez cette case :

Les données recueillies à l'occasion de votre adhésion font l'objet d'un traitement par SUD Solidaires BPCE lui permettant de gérer votre demande d'adhésion. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en contactant SUD Solidaires BPCE à l'adresse mail suivante : sudbpce@gmail.com

Vos représentants SUD-Solidaires

Tristan GUERIN, Cécile GAMBERT, Damien PINSULT,
Isabelle LEFEBVRE, Daniel MIHALYI, Florine BERHOUET,
Laurent PERRAULT, Corinne RIGUIDEL, Gérôme TOURNOIS,
Maryline BALLANGER, David GANDON, Alain QUESNE



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Loire-Centre
2, rue Lavoisier 45140 Ingré
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29
Code courrier PSX45
sud.loirecentre@free.fr